

DEC182869DR01

Décision portant nomination de M. Tommaso VILLA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC173295INSB du 16 février 2018 nommant M. Michel WERNER, directeur de l'unité UMR7592;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées », incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, et « sources radioactives non scellées » incluant les sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivré à **M. Tommaso VILLA** le 18 juillet 2018 par l'ENSTTI ;

Vu l'avis du CRHSCT de la circonscription Paris-Villejuif le 13 septembre 2018.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Tommaso VILLA, CRCN, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2018.

Article 2 : Missions¹

M. Tommaso VILLA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Tommaso VILLA** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 5 octobre 2018

Le directeur de l'UMR7592

Michel WERNER

Le Directeur de l'Institut
Jacques Monod par intérim



Michel WERNER

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot

